



COMMUNE d'AZAY LE RIDEAU

2 Place de l'Europe – 37190 AZAY LE RIDEAU
Tél : 02 47 45 42 11 - accueil.mairie@azaylerideau.fr

CONSULTATION

Création d'un parcours santé et d'interprétation

Cahier des charges / Règlement de la consultation

I PRESENTATION

La commune d'Azay le Rideau souhaite créer un espace de découverte contenant des agrès sportifs dans un terrain appartenant à la commune.

La configuration choisie pour cet espace serait un CRAPA (Circuit Rustique d'Activités Physiques Aménagé), muni d'agrès sportifs mais également de panneaux informatifs et éducatifs sur la faune et/ou la flore locale.

En effet, la zone choisie est classée « Natura 2000 » ce qui implique une grande richesse de la biodiversité.

Au vu de la configuration des lieux, il s'agira d'axer les contenus pédagogiques sur la présentation des différentes espèces d'oiseaux vivant dans une prairie ouverte. Un focus sur les insectes ou la flore peut également être envisagé ;

Ce parcours se trouve le long de l'Indre à proximité du château sur un espace naturel en secteur ABF / PNR / Natura 2000.

II MISSION DU BE

La mission consiste à

A - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de définir les procédures (définition et calendrier des actions) réglementaires et environnementales au vu des contraintes multiples du site et les moyens nécessaires à la réalisation de l'opération ;

B – Expertise et conseil pour la définition du projet pédagogique, conseils techniques de réalisation du projet (cheminements, implantation des agrès et des zones de découverte).

Le BE proposera une méthodologie de travail et un nombre de réunion forfaitaire pour la réalisation de la mission.

III MONTANT DE LA PRESTATION

La prestation sera rémunérée par un prix forfaitaire, ferme et définitif.

Le calendrier de versement est fixé comme suit :

- 1- 30% lors de la phase d'étude
- 2- 70% à la fin de la mission

IV DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

V MODE DE PASSATION DU MARCHE

La consultation est menée selon une procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique). La publicité se fera par publication sur le site de la Commune, et par consultation directe de plusieurs bureaux d'étude.

VI CRITERES DE SELECTION DU BUREAU D'ETUDE

Le jugement des offres sera effectué par le pouvoir adjudicateur notamment sur les critères suivants pondérés comme suit :

- le prix des prestations pondéré à **40** ;
- la valeur technique : capacité du candidat à assurer les prestations prévues et définies au cahier des clauses particulières pondéré à **35** ;
- le délai de réalisation de chaque phase de l'étude pondéré à **25** ;

Le critère montant des prestations est évalué par le rapport entre la valeur de l'offre la moins disante et la valeur de chaque offre pour mettre en évidence l'importance des écarts.

$$\text{(Offre la moins-disante/offre du candidat)} \times 40$$

Le critère valeur technique est évalué d'après les références de l'équipe d'étude et le mémoire technique remis par le bureau d'étude, par addition avec pondération des notes attribuées à chacun des points traités :

- la méthode de travail, la démarche d'étude (phasage, étapes importantes, engagement sur les délais de production, ...), notée sur **20 points**
- la composition de l'équipe d'étude, ses références, les compétences de chaque membre, les moyens matériels notés sur **10 points**
- la désignation du responsable qui sera présent à toutes les réunions, notée sur **5 points**

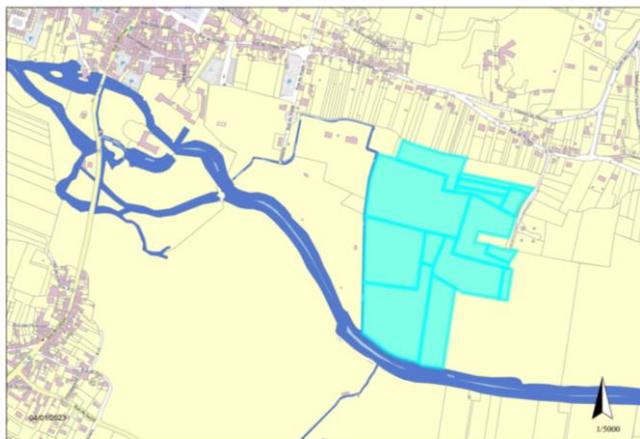
Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier et/ ou auditionner les trois candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution définis dans le présent règlement de consultation.

La négociation éventuelle portera sur les points suivants : le prix, les spécificités techniques.

Le critère délai de réalisation de la mission est évalué par le rapport entre la valeur de l'offre la mieux disante et la valeur de chaque offre pour mettre en évidence l'importance des écarts.

$$\text{(Délai d'exécution le plus court/délai du candidat)} \times 25$$

VII LOCALISATION DU PROJET



Parcelles AW 250 - 251 – 252 – 253 - 254 – 257 - 258 – 260 – 261 - 264 - 265 - 280

VIII CONTENU DE L'OFFRE DES BUREAUX D'ETUDES CANDIDAT

L'offre de service devra comprendre :

- Le calendrier prévisionnel de l'étude avec les différentes phases et indication des réunions prévues,
- L'indication du prix global de l'étude, détaillé en nombre de jours et prix de la journée,
- Le coût des réunions supplémentaires sera précisé.
- L'indication des compétences du ou des divers intervenants et les moyens du bureau d'études (informatique compris),
- Les références en rapport avec l'étude.

IX MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les bureaux d'études candidats, devront adresser leurs propositions d'intervention avant la date limite fixée ci-dessous, courriel à l'adresse suivante :

dir.urbanisme@azaylerideau.fr

X DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Mardi 14 Février 2023 à 12h00

Pour tous renseignements complémentaires :

Mairie d'Azay le Rideau
Service Urbanisme
2 Place de l'Europe
37190 AZAY LE RIDEAU
Tél : 02 47 45 42 11
dir.urbanisme@azaylerideau.fr